



CONCOURS INTERNE DE CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES

SESSION 2023

Note de synthèse établie à partir d'un dossier
comportant des documents en langue française portant sur
les bibliothèques et la documentation dans la société de l'information

EPREUVE N° 4

Durée : 4 h
Coefficient : 3

SUJET : Quelle place pour les enfants dans les politiques publiques ?

DOCUMENTS JOINTS

| | | |
|-------------------|--|----------------|
| Document 1 | Dunja M, <i>Encourager la participation des enfants et des jeunes - de faire entendre sa voix à faire des choix</i> , Le carnet des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, 01/07/2021 (extrait) | Page 3 |
| Document 2 | Gast G, <i>Démarches participatives : co-construire la bibliothèque avec les enfants et les jeunes</i> , BnF, 16 mai 2019 | Page 7 |
| Document 3 | Cabanel H, <i>Rapport du Sénat, Jeunesse et citoyenneté : une culture à réinventer</i> , 7 juin 2022 (extrait) | Page 12 |
| Document 4 | <i>Faire la ville avec le jeune public</i> , association Récréations Urbaines ! | Page 15 |
| Document 5 | Martin C, « L'enfance : une question politique », <i>Après-demain</i> , vol. 49, nf, no. 1, 2019, pages 10-13 | Page 18 |
| Document 6 | Says F, <i>Des enfants en politique</i> , Billet politique France culture, lundi 11 mars 2019 | Page 21 |

| | | |
|--------------------|--|----------------|
| Document 7 | Guinamard L (coord.), <i>Droit de la cité, La participation des enfants et des jeunes</i> , UNICEF, 2011 | Page 22 |
| Document 8 | Brunet V, <i>Redonner sa raison d'être à l'espace public est un défi majeur</i> , La gazette des communes, 20/02/2023 | Page 25 |
| Document 9 | Baudino M et Nicolle S, <i>Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"</i> , Les concours de la FPT, Wikiterritorial CNFPT, modifié le 15 mai 2019 (extrait) | Page 27 |
| Document 10 | Kroll, <i>Sometimes I wonder what society they're preparing for us</i> , Cartooning for peace, (Belgique / Belgium), Les droits de l'enfant ont 30 ans ! Édito publié le 19 novembre 2019 | Page 31 |

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

Document 1

Encourager la participation des enfants et des jeunes - de faire entendre sa voix à faire des choix

Dunja Mijatović, Le carnet des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg
01/07/2021 www.coe.int



(...)

Le droit d'être entendu

En vertu de l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, ratifiée par tous les États membres des Nations Unies à l'exception d'un, « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ». Le Comité des droits de l'enfant a estimé que la participation de l'enfant était l'un des quatre principes fondamentaux et généraux de la Convention, les autres étant le droit à la non-discrimination, le droit à la survie et au développement, et la considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ainsi, l'article 12 établit non seulement un droit fondamental en soi, mais devrait également être pris en compte dans l'interprétation de tous les autres droits. Les opinions des enfants doivent être prises au sérieux, et il convient de leur accorder une juste considération lors de la prise de décisions. De plus, l'article 12 souligne que les procédures et mécanismes de participation doivent être élargis et gagner en efficacité à mesure que les enfants avancent en âge.

Le droit d'être entendu s'étend à toutes les actions et décisions qui ont une incidence sur la vie des enfants, que ce soit au sein de la famille, de l'école, des communautés locales et au niveau politique national. Il porte sur les domaines tels que les transports, le logement, la macroéconomie, l'environnement, ainsi que l'éducation, l'aide à l'enfance ou la santé publique. La notion de participation s'applique à la fois aux questions concernant les enfants pris individuellement, comme le fait de décider de leur lieu de résidence après le divorce de leurs parents, et à celles concernant les enfants pris collectivement et en tant que groupe, comme la législation établissant l'âge minimum pour le travail à temps plein. (...)

Définir la participation

On entend généralement par participation le fait de « prendre part » à une activité, à un processus ou à la vie de la communauté, ce qui suppose d'assumer des responsabilités, d'agir et de jouer un rôle reconnu pour influencer sur la prise de décision. Il s'agit d'un processus permanent et systématique, et non d'une structure formelle ou d'un événement ponctuel. La participation requiert une formation et un engagement à tous les niveaux et, par conséquent, la fourniture de ressources suffisantes. La promotion d'une participation réelle et significative demande avant tout une approche qui ne sous-estime pas les opinions des enfants et des adolescents, mais qui soutient et encourage leur droit de participer aux processus démocratiques.

Les enfants et les adultes n'ont pas la même vision du monde. Il existe de nombreux exemples de mesures visant, par exemple, à réduire la pauvreté des enfants ou à créer des espaces adaptés à ces derniers, élaborées par des adultes dans le but même de servir les intérêts des enfants mais qui ont eu, dans les faits, des conséquences négatives pour eux. Comme nous pouvons le constater dans d'autres domaines, une participation effective mène de toute évidence à l'adoption de décisions plus éclairées. Les enfants ne sont pas seulement des « adultes en devenir », ils ont leur propre façon de voir les choses qui est essentielle pour cerner, traiter et résoudre les problèmes. (...)

Défis liés à la participation

Il est souvent mis en avant que les enfants manquent de l'expérience et de la maturité requises pour participer et qu'ils ne saisissent pas ce qui est dans leur intérêt supérieur. C'est oublier le fait que même les jeunes enfants expriment des préférences claires, développent des capacités de négociation subtiles dans leurs relations amicales et familiales et ont un sens profond de la justice et de la responsabilité sociale. Il est aussi parfois avancé que les enfants sont faciles à manipuler et très influençables. Pourtant, les individus diffèrent considérablement les uns des autres, et beaucoup d'adultes se laissent également facilement influencer. De plus, cet argument est en contradiction avec le concept de capacités évolutives inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît que les enfants acquièrent des compétences à des âges différents en fonction des environnements, des cultures et des expériences de vie, et que l'acquisition de ces compétences varie selon les circonstances. Une documentation de plus en plus abondante atteste, par exemple, de la contribution importante des enfants dans les situations d'urgence, et je me félicite du récent projet de coopération mené par l'OMS avec six grandes organisations de jeunesse pour faire face à l'impact de la covid-19.

Une autre difficulté tient au fait que la participation est réduite à un phénomène plutôt formel et n'est donc ni authentique ni efficace. Certains ont souligné le risque que la participation des enfants s'apparente souvent à un acte symbolique de pure forme, pouvant même parfois donner lieu à manipulation, dans la mesure où les enfants ne sont pas toujours conscients de leur rôle et de leur impact réel sur les processus concernés. Si le rôle des enfants se limite à faire de la « figuration » et que toutes les décisions concrètes sont laissées aux adultes, si les points de vue et souhaits des enfants servent parfois d'arguments sans même que leurs véritables besoins et intérêts soient pris en compte, les enfants peuvent éprouver un sentiment

de frustration et en venir à penser que la participation ne mène à rien. Cette situation peut se traduire par un certain cynisme et désengagement.

Mesures efficaces pour renforcer la participation des enfants et des adolescents

Le Conseil de l'Europe a déployé des efforts considérables pour renforcer la participation effective des enfants. La Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans énonce des principes généraux et demande aux États membres de protéger le droit des enfants de participer au moyen de mesures juridiques, financières et pratiques, de mener des actions de sensibilisation et de formation à la participation et de créer des espaces de participation dans tous les domaines.

Les initiatives visant à promouvoir la participation des enfants et des jeunes peuvent être classées en trois types de processus différents : les processus consultatifs, les processus collaboratifs et ceux qui encouragent l'auto-plaidoyer. Lorsqu'il s'agit de déterminer la méthode la plus appropriée, il convient de garder à l'esprit que les deux premiers types d'actions sont généralement mis en place par des adultes et que des efforts particuliers doivent être déployés pour faire en sorte que les enfants aient une réelle chance de peser à la fois sur la définition de l'ordre du jour et le choix de la méthodologie employée.

Selon les principes généraux d'une participation effective des enfants, il est important d'associer ces derniers au premier stade possible et de veiller à leur faire connaître les règles du processus, notamment en ce qui concerne les décisions qui peuvent être prises et par qui. Les enfants ne constituent pas un groupe homogène. Comme c'est le cas pour la société dans son ensemble, il peut s'avérer nécessaire de solliciter en amont les opinions et points de vue des enfants les plus défavorisés et marginalisés, y compris les enfants handicapés et ceux issus de minorités, afin de les prendre dûment en compte. Toute participation doit être volontaire. Le mécanisme doit être adapté à l'âge et choisi en fonction des capacités évolutives des enfants, en les traitant tous avec le même respect, indépendamment de leur âge, de leur situation, de leurs capacités ou d'autres facteurs.

La participation doit permettre aux enfants de développer leur estime de soi et leur donner les moyens de repérer et combattre tout abus ou violation de leurs droits. Lorsqu'elle est constructive, elle devrait aider les enfants à acquérir des compétences en matière de citoyenneté active. Par conséquent, il est essentiel de tenir les enfants informés de la manière dont leur contribution a été utilisée et de l'influence qu'elle a eue sur les décisions prises. Enfin, il est primordial d'associer les enfants à l'évaluation des processus participatifs et de la qualité de la participation.

Pratiques prometteuses

En Serbie, en 2020, plus de 1 500 enfants ont pris part à une consultation anonyme menée en ligne sur les incidences que la crise de la covid a eu sur leur vie. Il a été tenu compte de leurs préoccupations dans les activités de défense des droits des enfants et dans les documents politiques aux niveaux national et européen. Dans les Balkans occidentaux, Save the Children a mis en place des équipes mobiles chargées d'aider les enfants réfugiés et migrants et leur famille le long des frontières, ainsi que dans les centres de transit. Ces

équipes ont notamment pour tâche de fournir des informations à ces personnes et de recueillir leurs points de vue quant à la gestion des affaires relatives à la protection de l'enfance. Les consultations des enfants éclairent également la conception de projets, leur suivi et leur évaluation, ce qui témoigne de la nécessité de fournir des informations adaptées à leur âge et d'assurer une participation adéquate dans les situations où les enfants sont les plus vulnérables. (...)

Le Parlement écossais de la jeunesse est un bon exemple de structure dirigée par des enfants, qui a inspiré d'autres initiatives de ce type. Officiellement lancé en 1999, il a été créé dans le sillage de l'examen du fonctionnement de la démocratie écossaise et après avoir pris conscience du rôle actif que les jeunes et les enfants devaient y jouer. Les politiques sont élaborées par les élus et directement communiquées au Parlement écossais. Par ailleurs, des représentants du Parlement de la jeunesse ont l'occasion de s'entretenir avec de hauts responsables politiques des questions qui les touchent particulièrement lors de réunions annuelles du Conseil des Ministres.

Ces outils sont importants pour faire en sorte que la voix des enfants compte et a une incidence directe. Ils sont également essentiels pour accroître la confiance des jeunes dans les processus et les institutions politiques. Selon une étude de l'OCDE, la confiance des jeunes dans les institutions publiques ainsi que leur sentiment d'exercer une influence politique et d'être représentés dans les processus décisionnels sont au point mort. Dans le même temps, les enfants et les adolescents font preuve d'une forte motivation pour s'attaquer aux défis mondiaux tels que le changement climatique, le creusement des inégalités, le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et les menaces qui pèsent sur les institutions démocratiques. Le mouvement Fridays for Future en est un exemple.

Promouvoir la participation démocratique

Certains États membres du Conseil de l'Europe ont abaissé l'âge du droit de vote dans le but de lever les obstacles à la participation des jeunes à la vie politique, d'assurer une plus grande diversité générationnelle dans les consultations publiques et d'obtenir des résultats politiques plus inclusifs. L'Autriche a fixé l'âge de la majorité électorale à 16 ans dès 2007, la Grèce l'a abaissé à 17 ans en 2016 et à Malte, les jeunes de 16 ans peuvent voter depuis 2018. Dans plusieurs autres pays (comme l'Estonie, dans 12 Länder d'Allemagne, ainsi qu'en Écosse et au Pays de Galles), l'âge du droit de vote a été ramené à 16 ans pour les élections locales et régionales. Les expériences s'avèrent très positives dans l'ensemble, ce qui laisse penser que les jeunes de 16 ans se préparent sérieusement et votent de manière très similaire aux 18-24 ans. Par ailleurs, rien ne prouve que les jeunes aient tendance à voter pour des partis politiques plus radicaux ou « fantaisistes ». L'abaissement de l'âge du droit de vote est également considéré comme un moyen efficace de favoriser l'intérêt des jeunes et renforcer leur conscience politique à un plus jeune âge, ce qui peut entraîner un engagement politique plus fort et une meilleure participation électorale plus tard dans la vie. Dans les faits, le taux de participation des électeurs de 16-17 ans s'est avéré légèrement supérieur à celui des 18-24 ans. Ce phénomène est lié à une situation de vie généralement plus stable à cet âge, à une préparation minutieuse assurée à l'école et au fait que l'engagement politique est encore considéré comme un acte significatif et positif plutôt que comme une expérience inutile et frustrante. (...)

Document 2

Démarches participatives : co-construire la bibliothèque avec les enfants et les jeunes

Guillaume Gast - 16 mai 2019 – BnF

Le jeudi 16 mai 2019 s'est tenue à la Bibliothèque nationale de France la journée d'étude professionnelle « Démarches participatives : co-construire la bibliothèque avec les enfants et les jeunes ». Organisée par le Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ) et la commission jeunesse de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), elle a réuni des professionnels de tous horizons. Les débats étaient présidés par Jacques Vidal-Naquet, directeur du CNLJ, et Mina Bouland, responsable de la commission Jeunesse de l'ABF et responsable du pôle Lecture publique jeunes de la médiathèque André Malraux de Tourcoing.

La journée a été rythmée par une série de présentations, de tables rondes, et la participation active du public a plusieurs fois été encouragée : comment en aurait-il pu être autrement avec un tel sujet ? (...) Puis la table ronde « Animer la bibliothèque avec les enfants et les jeunes : quelle posture professionnelle ? » a permis d'amorcer un panorama des actions de participations qui s'est poursuivi l'après-midi avec l'intervention de Cyrille Clavel, sous-directeur des affaires culturelles en charge de la lecture publique au Conseil départemental de Seine-et-Marne, sur la participation des enfants dans les bibliothèques finlandaises, et la table ronde « Biblioremix et Cie : concevoir les espaces et les services avec les enfants et les jeunes ». (...)

Une pratique ancienne...

Si la maxime attribuée à Lavoisier s'applique au monde des sciences physiques et de la chimie, la présentation de Viviane Ezratty a pu donner l'impression que, dans les bibliothèques aussi, « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

Ainsi, à l'Heure Joyeuse, Claire Huchet, inspirée par les principes de la Nouvelle éducation, écrit à propos des enfants en 1927 que « la bibliothèque est leur bibliothèque, elle fonctionne non pour eux, mais par eux ». Le postulat visait à faire participer les enfants à la bonne marche de la bibliothèque pour les amener à respecter le lieu et surtout à utiliser cette institution nouvelle.

À la Joie par les livres aussi, la participation émanait d'un besoin d'encourager l'appropriation des lieux par les jeunes : création d'une assemblée générale de jeunes et de « postes » d'aides-bibliothécaires chargés d'accompagner les professionnels dans la gestion de l'établissement.

Enfin, la notion d'épanouissement étant centrale dans le projet de la Joie par les livres, les enfants ne pouvaient se contenter de jouer au bibliothécaire et la participation allait au-delà de la gestion des livres. Les actions satellites à la gestion de la collection offraient l'occasion de porter une dynamique enthousiaste des enfants. L'organisation de fêtes, par exemple, permettait de valoriser les compétences créatives ou physiques des publics mais aussi d'éprouver et de valoriser leur sens de l'organisation.

L'héritage réside dans l'attention portée à la place de l'enfant à la bibliothèque : un enfant actif, un enfant acteur. Il s'agissait alors de justifier l'existence d'un service public naissant. Au fur et à mesure que la bibliothèque jeunesse est devenue une institution acceptée dans la société, les assemblées générales d'enfants ou les aides-bibliothécaires se sont révélés moins utiles et ne faisaient plus sens. Aujourd'hui, quand une bibliothèque ouvre, c'est une institution qui ne va pas forcément de soi. Elle peut être confrontée à la problématique de jeunes qui se disent que ce n'est pas un lieu fait pour eux, et soit ne viennent pas, soit en perturbent le bon fonctionnement. Les solutions à trouver doivent être celles d'aujourd'hui mais elles peuvent assurément s'inspirer de celles du passé. Les propositions ont évolué, mais les valeurs restent : lieu de vie, lecteur actif, favoriser l'expression du jeune et de l'enfant, épanouissement de la personnalité.

...qui représente un enjeu fort pour une institution

En s'interrogeant sur ce qui se joue pour une institution publique quand elle s'engage dans une démarche participative, Raphaëlle Bats, chargée de mission relations internationales à l'Enssib, propose justement de mettre en perspective, dans la société contemporaine, les pratiques participatives des bibliothèques.

Dans un premier temps, elles seraient une réponse à la crise de la sociabilité. En encourageant les interactions des individus dans la société, les bibliothèques développeraient un moyen plus inclusif de faire du lien social. L'acquisition des connaissances et la valorisation de l'acquisition de ces compétences permettraient de gagner en reconnaissance sociale par le partage de savoirs et faciliteraient ainsi l'accès à une place dans le groupe social.

La crise de la représentation est un second enjeu du développement des pratiques participatives en bibliothèque. La méfiance des citoyens envers les institutions qui accompagnent les politiques locales, dont les bibliothèques, peut être atténuée par la participation. Donner aux jeunes la possibilité de transformer une institution publique, c'est les aider à changer leur regard sur le monde et leur capacité à le changer. C'est aussi là un enjeu pour les bibliothèques qui peuvent affirmer leur identité territoriale en s'intégrant dans les politiques culturelles locales.

La promotion des valeurs démocratiques est un enjeu fort des services qui fondent justement leur action sur ces valeurs en se référant régulièrement au manifeste de l'Unesco. Dans une société décrite en mal d'échanges, incapable de construire un débat serein et qui rogne les libertés publiques, encourager la participation publique la plus large permettrait de créer les conditions d'un débat apaisé dans une enceinte publique et de recréer ainsi des espaces démocratiques où il est possible de « faire société » ensemble.

Enfin, la participation n'est pas un événement éphémère. Les bibliothèques doivent trouver une place physique pour les productions réalisées par les jeunes dans le cadre des démarches participatives. Il s'agit de trouver des moyens de diffuser les productions réalisées aux bibliothèques et de mettre en œuvre les décisions prises par les publics. Pour aller plus loin, Nicolas Beudon encourage également les professionnels à documenter leurs démarches participatives pour faciliter les échanges au sein de la profession. C'est l'occasion de valoriser les biens communs du savoir. (...)

Choisir le bon moment pour la participation

La vie des établissements est ainsi rythmée par des étapes fondamentales qui se prêtent à la mise en place de pratiques participatives : participation à l'élaboration d'un nouvel établissement, participation à la réorganisation d'un établissement et participation au fonctionnement courant de Géraldine Savary, bibliothécaire jeunesse de la médiathèque de Saint-Lô (Manche), a décrit comment l'architecte retenue pour le projet a accepté de faire participer des enfants à l'aménagement de l'espace jeunesse en s'engageant à tenir compte et à s'inspirer de leur production. Pour ce faire, un travail avec sept classes des écoles de Saint Lô a été porté par le maître d'œuvre. Le choix du projet retenu a été validé par les élus, le conseil municipal des jeunes et des enfants ayant participé.

La participation des enfants à la réorganisation a été abordée par Cyrille Clavel. Il a décrit l'expérience de la bibliothèque du quartier de Tikkurela à Vantaa en Finlande qui associe les enfants à la conception de leur espace. Pour ce faire, les bibliothécaires ont déployé plusieurs actions pour cerner les attentes des enfants et essayer de proposer un espace qui se rapprocherait le plus des espérances de leur jeune public : ateliers de dessins, de photo ou d'écriture pour collecter de l'information afin de savoir comment les enfants verraient la bibliothèque, ateliers de collages et de plans pour orienter la décoration et l'organisation interne de l'espace, ateliers de maquettes et de SketchUp pour concrétiser la parole des enfants... Enfin, d'autres biais moins directs ont également été utilisés en interrogeant les enfants sur la couleur idéale pour leur chambre, leur personnage de livre préféré ou encore le classement de leurs ouvrages favoris avec un carnet d'activités. La panoplie entière des animations jeunesse est potentiellement mobilisable pour collecter une forme de parole des enfants et les associer ainsi aux projets en cours.

Pour la participation au fonctionnement courant, Amélie Borelly-Renaudin, responsable de la bibliothèque municipale du Grand Pré à Jouques (Bouches-du-Rhône), a décrit l'aventure « La bibliothèque c'est la classe » 4 qui consiste en une immersion pendant une semaine d'une classe transplantée à la manière d'une classe verte ou d'une classe de neige. La démarche participative de co-construction consiste à mettre les élèves à la place des bibliothécaires et à leur montrer l'envers du décor. Les enfants participent au classement et rédigent des notices critiques qui sont ensuite diffusées sur les catalogues et réseaux sociaux. Sur le même modèle, la bibliothèque Louise Michel, dont l'expérience a été rapportée par Camille Vroman, a développé le projet « Mon bibliothécaire est un enfant » qui, un peu comme à l'Heure joyeuse, instaure le principe de « l'aide-bibliothécaire ». Il s'agit de proposer à des enfants de participer au fonctionnement de l'établissement en leur permettant par exemple de proposer et de choisir des animations. L'animation est ensuite organisée par l'enfant : de la communication à la réalisation. Cette démarche participe pleinement au projet de la bibliothèque Louise Michel qui place l'accueil individualisé des usagers au cœur du projet.

Choisir la bonne méthode pour la participation

Alors, comment faire ? Avec l'exemple des « Cake Wrecks », les erreurs d'interprétation des pâtisseries qui se trompent sur le message à inscrire sur les gâteaux d'anniversaire, Nicolas Beudon souligne la difficulté de faire passer un message. Co-crée, co-construire, coopérer, collaborer et travailler ensemble impose d'imaginer des outils pour qu'au moins deux

personnes aient la même représentation d'une idée. Ce point fondamental de la démarche participative impose de rendre les choses tangibles, visibles et manipulables pour faciliter les échanges. Le processus de design ou de co-design offre aux bibliothèques la possibilité d'élaborer des projets avec leur public en explorant, en imaginant et en concrétisant en commun.

Mais les projets de participation des publics imposent de repenser la posture professionnelle : en déléguant à des enfants des tâches de bibliothécaires, les professionnels acceptent une forme de remise en cause par le transfert des compétences bibliothéconomiques qui amèneront peut-être le public à avoir des idées que les professionnels n'ont jamais eues. Ce processus doit être anticipé et accompagné car la posture de la participation, c'est avant tout une posture d'écoute et pas forcément de médiation.

Les différents intervenants qui ont porté des démarches de participation des publics insistent également sur l'importance de commencer par élaborer des projets collaboratifs de petite taille avant de pouvoir porter un projet participatif inscrit dans la démarche globale de l'établissement. La culture du test est importante et il y a un vrai besoin d'aménager des espaces internes de liberté : le rôle des équipes d'encadrants est ici fondamental. Le projet d'établissement est l'occasion d'acter, notamment auprès des tutelles, cette capacité à autoriser une certaine liberté créatrice. Le fait de passer d'une gestion verticale des relations avec les publics à une gestion plus horizontale est un mode de relation qui peut également inspirer l'organisation interne des services.

La politique des petits pas permet également aux exécutifs locaux de prendre conscience de l'intérêt des démarches participatives. Bien menées, elles peuvent donner le goût au public de s'impliquer dans d'autres démarches de la vie de la cité, même au-delà des bibliothèques. L'exemple finlandais de la ville d'Helsinki, qui a formé cinquante « référents participation » pour associer les publics aux politiques publiques, montre l'intérêt politique de ces projets. La formalisation des démarches participatives est un levier intéressant pour engager un processus nécessaire de développement de compétences et de connaissances internes en animation.

Enfin, pour porter un projet de participation réussi, il faut adopter quelques principes élémentaires. Les locaux doivent permettre l'accueil du public dans des ateliers créatifs. Il est important d'avoir des espaces qui créent les conditions de la participation et la convivialité. Il faut que les groupes constitués s'approprient et le hors les murs est une option intéressante pour inclure un public de jeunes : aller là où ils sont, si possible accompagnés d'un tiers de confiance, permet de briser la glace. Le travail en partenariat est évidemment nécessaire pour collaborer avec des associations ou des institutions intéressées par ces démarches.

Éviter certains pièges

Une démarche participative n'a de sens que si elle produit effectivement une action qui prend en compte les opinions recueillies. En effet, le premier barreau de l'échelle de la participation d'Arnstein est celui de la manipulation. Le risque d'instrumentaliser la présence des citoyens existe : présenter une institution sous un jour favorable, obtenir des fonds supplémentaires de la part des institutions qui soutiennent la participation... La rédaction d'une charte de la participation est un préalable intéressant qui fixe le cadre de l'intervention des publics et les

engagements pris par les collectivités. Sans devenir un règlement, ce sont parfois des outils qui permettent d'enclencher une discussion sur les valeurs et les réciprocitys du projet participatif.

La question du rapport réciproque est également l'occasion d'évoquer la rémunération des publics qui participent à des projets participatifs : « Si je viens qu'est-ce que ça va m'apporter ? » De l'inclusion au groupe social à la participation rémunérée, en passant par des gâteaux, une tombola, des bons d'achat ou des goodies : les ressorts de la motivation sont multiples. Cette question croise celle des bénévoles en bibliothèques dont l'action quotidienne permet à des centaines d'établissements sur le territoire de fonctionner tous les jours. La participation à la vie de la cité n'est pas un métier, mais un engagement que chacun est libre de prendre. Il n'existe pas de règles à appliquer mais des solutions à trouver pour chaque projet.

Enfin, dans tous les projets de participation avec des jeunes, il ne faut pas oublier que les enfants grandissent et partent. Leur temps est dicté par le temps scolaire. Parfois, les bibliothécaires doivent faire le deuil d'une certaine énergie et relancer la motivation des équipes pour stimuler la participation de nouveaux groupes d'utilisateurs. L'exemple de l'Odyssée des rêveurs à la médiathèque de Lomme, décrite par Carole Salhi-Tavernier, est ainsi particulièrement intéressant. À partir d'un premier groupe, les équipes de bibliothèque ont accompagné plusieurs générations de lecteur au sein d'une démarche participative sur le long cours. Aujourd'hui, les plus anciens nostalgiques de leur participation comme enfants, ont créé une association pour continuer à se retrouver et encourager le développement de la lecture. C'est là un exemple d'empowerment, de capacitation.

Benoît Vallauri conclut la journée en décrivant des politiques publiques à la croisée de plusieurs expertises. Les expertises stratégiques, politiques, scientifiques et techniques correspondent à des niveaux d'expertise traditionnels. Mais les administrations doivent aujourd'hui développer l'expertise empirique qui valorise la relation du service public avec ses administrés et la valorisation de l'expertise d'usage des citoyens qui répond à la demande de participation au processus démocratique. Co-construire la bibliothèque avec les jeunes permet de développer ces nouvelles compétences en abordant sous un angle nouveau la gestion des établissements.

Les pratiques participatives en bibliothèque, loin d'être une mode, sont assurément un levier intéressant pour proposer une nouvelle forme d'action publique pour porter des projets d'organisation des services et pour refonder les relations avec les publics. L'implication des intervenants et des participants à la journée d'étude montre qu'une dynamique certaine prend forme au sein de la profession.

Rapport du Sénat, Jeunesse et citoyenneté : une culture à réinventer

Henri Cabanel - 7 juin 2022

III. UN IMPÉRATIF : MOBILISER L'ÉCHELON LOCAL POUR FAIRE DES JEUNES DES ACTEURS À PART ENTIÈRE DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

(...)

Parmi les outils susceptibles de susciter des vocations de citoyens actifs, la mission d'information a été convaincue de l'intérêt que pourraient présenter les conseils de jeunes si le rôle de ceux-ci était renforcé. Elle a également apprécié l'intérêt de l'implication des jeunes dans la politique mémorielle, qui constitue aujourd'hui un enjeu local important.

Enfin, elle a entendu les témoignages de jeunes élus demandeurs de responsabilités, faisant sienne la remarque de l'un d'eux : « *Nous ne sommes pas l'avenir, nous sommes le présent* », qui appelle à améliorer leur accès aux mandats.

A. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET JEUNES CITOYENS : DES EXEMPLES À ENCOURAGER

1. Les journées citoyennes : un vecteur de lien intergénérationnel

Parmi les initiatives des collectivités territoriales contribuant à promouvoir la citoyenneté, les **journées citoyennes** occupent une place importante, notamment en tant que vecteur emblématique de lien social et de rapprochement entre les générations.(...)

Les journées citoyennes d'après Fabian Jordan, maire de Berrwiller

« (...) L'idée de la journée citoyenne est simple : vous, citoyens, avez envie de faire quelque chose et nous, élus, sommes présents pour accompagner vos initiatives. Très vite, une dynamique de solidarité et de fraternité s'est mise en place, et d'innombrables initiatives ont fleuri. Nous avons constaté des exemples de cette fraternité pendant la crise sanitaire, avec la fabrication de masques par exemple. Ces journées suscitent une fierté, un sentiment d'appartenance important pour tous les citoyens, mais plus encore pour les jeunes.

La première journée citoyenne a eu lieu en 2008 dans ma commune. C'est ensuite à travers l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) et l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles) que j'ai développé la journée citoyenne à travers la France pendant près de dix ans. Nous avons créé un réseau d'ambassadeurs régionaux et nous nous appuyons aussi sur de grands partenaires économiques comme EDF, La Banque Postale, la Fondation SNCF ou la Mutualité sociale agricole.

Aujourd'hui, 3 000 communes françaises organisent une journée citoyenne, mais il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Des collèges, des lycées, des musées, des établissements pour personnes âgées, divers établissements publics et des entreprises organisent aussi des journées citoyennes. L'objectif est d'être actifs ensemble, de construire quelque chose ensemble.

Parmi les initiatives prises lors de ces journées, on peut citer l'entretien et la rénovation du mobilier et des équipements publics, des chemins communaux, des aires de jeux, des espaces verts, la création de jardins partagés, mais aussi l'organisation d'un spectacle, l'aménagement d'un espace d'expression artistique, la mise en oeuvre d'un projet intergénérationnel (emmener les personnes âgées au cinéma, par exemple), la sensibilisation de la jeunesse à la biodiversité, à la préservation de l'environnement, à la propreté ou au civisme. La rénovation d'un abribus, que les jeunes de ma commune souhaitaient moderniser, me vient à l'esprit. Ce projet a été mené avec des artisans du village, heureux de partager leurs compétences avec les collégiens. Cet abribus n'est plus anonyme, les gens se le sont approprié. »(...)

2. Dispositifs destinés aux jeunes citoyens

(...)

Bonnes pratiques des élus locaux consultés par la mission d'information sur la plateforme du Sénat pour « rapprocher les citoyens de l'échelon municipal »

Parallèlement aux propositions formulées afin de mieux impliquer les jeunes dans la vie locale, les élus consultés par la mission d'information sur la plateforme du Sénat ont partagé diverses bonnes pratiques pour « *rapprocher les citoyens de l'échelon municipal* ».

Ces bonnes pratiques concernent tout d'abord les **futurs citoyens**, pendant leur **scolarité**, et visent :

- l'association des jeunes aux temps forts de la vie locale que sont les **inaugurations** et les **cérémonies mémorielles** ;
- l'accueil de collégiens de **classe de troisième** « **en stage d'observation à la mairie** » ;
- l'obligation d'« **effectuer au moins un stage de citoyenneté dans le cadre scolaire au sein des collectivités locales** » ;
- enfin, la généralisation des « **cérémonies citoyennes** » en mairie lors de la **remise de la carte d'électeur**.(...)

3. Les conseils de jeunes : un vivier à valoriser, des structures à responsabiliser et accompagner

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 dite « égalité et citoyenneté » prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) ont **la faculté de créer un conseil de jeunes**. L'article L. 1112-23 du code général des collectivités territoriales confère à ces instances - par ailleurs paritaires - la mission d'émettre des avis sur les mesures relevant des politiques concernant la jeunesse. Il revient à l'organe délibérant de la collectivité qui met en place ces conseils de préciser leurs modalités de fonctionnement et leur composition.(...)

a) **Témoignages de jeunes conseillers : une expérience jugée valorisante malgré des marges de progression**(...)

- tout d'abord **l'expérience d'un conseil de jeunes est vécue de manière très positive et enrichissante**, par-delà la diversité des thématiques sur lesquelles les interlocuteurs de la mission d'information ont travaillé pendant leur mandat

(organisation d'événements pour la jeunesse ou de sorties culturelles, apprentissage des premiers secours, environnement, propreté et traitement des déchets, santé mentale des jeunes, égalité entre femmes et hommes, violences faites aux femmes, préservation du lien intergénérationnel...);

- cette expérience est jugée **formatrice** car elle permet de mieux connaître le fonctionnement des institutions locales et parce qu'elle favorise, à travers l'apprentissage de la conduite de projets, une prise de conscience des difficultés de la gestion d'une collectivité ;
- parmi les axes d'amélioration exprimés par ces témoignages, **l'insuffisante association des conseils de jeunes aux travaux et aux réflexions des collectivités dont ils sont issus et le manque de liens avec les élus** sont fréquemment déplorés : « *ce n'est pas suffisant de lancer un conseil de jeunes, de faire une photo le jour de l'installation avant de repartir !* » ; la formation prochaine, à Villeurbanne, d'un « conseil miroir » permettant aux jeunes conseillers « *un droit de parole au sein du conseil municipal* » confirme la volonté de ces jeunes de peser davantage dans les délibérations de leur collectivité et que les élus leur fassent confiance ;
- enfin, la participation à un conseil de jeunes donne envie de poursuivre l'expérience par un **engagement (politique ou associatif)** : « *l'engagement appelle l'engagement* » ; cette appétence est commune aux jeunes venant d'un milieu familial favorisant l'engagement et à ceux qui ont acquis le goût de l'engagement par leur propre expérience (par exemple en tant que délégué de classe puis membre d'un conseil de jeunes).

Parmi les **pistes d'amélioration** identifiées par les élus locaux, on note :

- le souhait d'une « **passerelle** » **entre les conseils d'enfants et les conseils de jeunes**, pour fidéliser les jeunes dans la durée, du conseil des enfants au conseil de jeunes ;
- la nécessité d'adapter les méthodes de travail en **repensant le format des réunions**, « *trop calquées sur celles des adultes* » ;
- le **renforcement des liens entre conseils de jeunes et conseil municipal** : ce point a également été mentionné à plusieurs reprises lors des auditions de membres de conseils de jeunes par la mission d'information.

Faire la ville avec le jeune public - Site de l'association recreationsurbaines !

<https://www.recreationsurbaines.fr/>



Jouer avec et dans la ville

En impliquant le jeune public dans les projets d'aménagement, nous souhaitons **contribuer à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux** (sentiments d'appartenance sociale et de compétence, besoin d'autonomie) **et à l'exercice de compétences psychosociales nécessaires à leur bon développement et à une insertion sereine dans la société** (collaboration, créativité, esprit critique, respect de soi et des autres, responsabilisation, ...). S'adresser au jeune public dans les projets constitue aussi pour nous **un gage de réussite dans l'appropriation du projet par l'ensemble de la population**, les enfants jouant le rôle de relais auprès des collectivités, des architectes paysagistes, des bailleurs, des constructeurs, de leurs parents...

Faire la ville avec le jeune public

Nos interventions peuvent prendre la forme d'**ateliers de sensibilisation, ateliers de création ou ateliers de partage** autour d'un projet architectural ou d'une question urbaine. **Maquettes, collages, lectures, contes, visites, ateliers philo** sur les enjeux environnementaux, la ville, l'habitat, la place de la voiture, les mobilités douces, etc. Nous menons nos actions **dans l'espace public, dans les écoles** (restructuration des établissements scolaires, cours de récréation, salles de classe...) et dans tous lieux accueillant du jeune public.

Jouer librement, pourquoi c'est important ?

- Les enfants passent de moins en moins de temps à jouer dehors.
- Le jeu en extérieur est une nécessité biologique, physiologique et sociale, indispensable au bon développement de l'être humain.
- Le jeu libre permet au jeune individu de se construire et contribue à sa bonne santé physique et mentale.
- Créativité, autonomie, coopération, maîtrise de son corps et de ses peurs : autant de capacités acquises à travers le jeu libre.

Le jeu libre est " *un jeu structuré par les joueurs eux-mêmes plutôt que par une autorité extérieure, (...), un jeu où ce sont les joueurs qui décident de ce à quoi ils jouent et comment, et où, au cours de la partie, ils sont libres d'en modifier les règles et le but.*"

Peter Gray (*Libre pour apprendre, Actes Sud, 2016*)

Sensibiliser et former

Au-delà de l'implication des enfants dans des projets concrets et de la promotion du jeu libre, notre association souhaite sensibiliser les adultes et le jeune public aux enjeux de l'enfant dans la ville. Nous souhaitons aussi créer des ressources libres pour partager l'expérience accumulée au fil des projets auxquels nous avons participé, comme par exemple un kit pour réaménager la cour de récréation. Nous avons également développé des formations et des temps de sensibilisation à destination du public adulte sur le thème de **l'école de demain, de la mise en place du jeu libre** ou encore de la **création d'un guide d'usage de la cour**.

Exemple de réalisation

Parvis de l'école Pasteur

Dans le cadre du projet de réaménagement du parvis de l'école Pasteur, aussi appelé "îlot Mozart", mené par la ville de Lille, nous avons animé des ateliers sur le temps périscolaire, rencontré l'équipe enseignante, l'association Saint-Michel en Transition ainsi que les paysagistes du service Occupation et Aménagement d'espaces publics de la ville en charge du projet. Ces rencontres ont permis d'intégrer le point de vue et les idées des enfants dans l'aménagement de cet espace, tout en prenant en considération les projets en cours, les usages et les contraintes de chacun.e.





L'enfance : une question politique

Après-demain, Martin, Claude - vol. 49,nf, no. 1, 2019, pp. 10-13.

La comparaison des politiques en matière d'enfance révèle des écarts importants entre les pays selon qu'elles sont dirigées principalement vers la famille, vers l'enfance comme âge de la vie ou vers l'enfant lui-même. En France, c'est la perspective de la famille qui est encore largement privilégiée. Si cette politique publique doit répondre à une demande collective de soutien d'une génération de parents, elle peut aussi avoir pour conséquence, en se centrant sur les interactions parents/enfants sans tenir compte des différences de contexte, de cultures et de genre, de renforcer une forme de « déterminisme parental ».

Enfance, enfants et action publique

L'enfance ou les enfants ont mis beaucoup de temps à être reconnus en France comme cibles et, a fortiori, comme acteurs de l'action publique. Pour illustrer ce long chemin, on peut par exemple rappeler la redéfinition progressive du périmètre et de l'intitulé d'une instance représentative chargée de conseiller les gouvernements successifs sur les questions de démographie et de famille : initialement créé en 1939, le « Haut comité de la population » est renommé en 1985 « Haut conseil de la population et de la famille », puis, en 2009, « Haut conseil de la famille », avant de devenir en 2016 le « Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge », avec, pour la première fois, une section dédiée à l'enfance et à l'adolescence.

L'adoption en 1989 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a joué un rôle majeur dans ce processus de reconnaissance de la place accordée à l'enfance et aux enfants dans les sociétés contemporaines. Les comparaisons internationales des politiques en matière d'enfance révèlent cependant des écarts importants entre les pays (Daly, sous presse), selon qu'y sont privilégiées :

- des politiques à destination des familles et des parents qui sont désignés comme responsables de leurs enfants jusqu'à leur majorité. Dans cette première orientation (family-oriented), l'enfant reste dans l'ombre de la famille (Therborn, 1996) ;
- des politiques de l'enfance conçue comme une étape du cycle de vie, avec des enjeux générationnels ; une étape chargée de fabriquer un être en devenir dans lequel il faut investir (Lister, 2003), ce dont témoignent en particulier les arguments développés sous l'appellation d'investissement social dans l'enfance (childhood-oriented) ;
- des politiques centrées sur les enfants eux-mêmes (children-oriented), sachant qu'elles peuvent encore privilégier surtout la question des besoins des enfants, leurs conditions de vie (l'enjeu de pauvreté des enfants, mais aussi celui de leur bien-être) (child-focused), ou leurs droits, leur participation et leur empowerment (child-centred).

En France, plus encore que d'autres pays, c'est la perspective de la famille qui est encore largement privilégiée (extension de l'âge qui permet de verser des allocations aux familles, jusqu'au vingt et unième anniversaire de l'enfant), déploiement de solutions d'accueil pour le jeune enfant afin de faciliter l'articulation vie familiale – vie professionnelle des parents ; développement de mesures de soutien à la parentalité afin d'améliorer les compétences éducatives des parents.

Le travail parental : déterminant du bien-être de l'enfant ?

Cet enjeu du travail de socialisation primaire réalisé par les parents est depuis plus d'un siècle une préoccupation politique. D'abord centré sur le travail maternel, notamment dans le cadre de la lutte contre la mortalité infantile avec le développement de la Protection maternelle et infantile, le travail parental est devenu la cible d'un véritable marché de conseils, depuis le Docteur Knock jusqu'aux développeurs de la psychologie positive, voire des sciences cognitives appliquées à la pédiatrie, en passant par des figures bien connues en France allant de Françoise Dolto à Laurence Pernoud.

Parmi les déterminants du bien-être de l'enfant, au-delà du niveau de vie, des ressources économiques et culturelles, est posée la question des pratiques éducatives des parents, de l'investissement parental, notamment du temps qu'ils partagent avec les enfants, ou bien encore celle de la qualité de leur communication. Le travail éducatif des parents a fait l'objet d'une longue tradition de recherches. Initialement centrée sur la socialisation primaire, puis, en sociologie de l'éducation, sur la reproduction sociale des habitus parentaux et des inégalités sociales et culturelles (Bourdieu et Passeron, 1970 ; Lareau, 2011), elle s'est aussi déployée dans les années 1980 et 1990 sur les stratégies éducatives des parents (Kellerhals et Montandon, 1991), ou sur l'éducation familiale (Durning, 1995).

Ces recherches ont connu de nouveaux développements à la fin du XXe siècle avec l'apparition de la thématique de la parentalité. Ce néologisme, aujourd'hui inclus dans la langue française et repris dans le lexique de nombreux acteurs (médiatiques, politiques, professionnels), est utilisé pour qualifier un secteur émergent de politiques publiques : celui du soutien à la parentalité. Cette focale sur le rôle des parents, sur leurs conduites et pratiques, pose la question de la part respective du privé et du public dans le bien-être subjectif des enfants et des adolescents. Certains développements actuels qui relient «compétences parentales», développement cognitif et destins des enfants a pour effet de mettre en avant un « déterminisme parental » (Furedi, 2002), qui conduit à faire des parents les responsables des coûts collectifs qu'ils « risquent » d'engendrer à plus ou moins long terme du fait de leurs « défaillances ».

Le travail parental, objet de politiques

Depuis une vingtaine d'années, en France et en Europe, les pouvoirs publics s'engagent dans des mesures, des programmes et des dispositifs ayant pour objectif de soutenir les parents dans leur travail éducatif, de soin et de socialisation (Martin, 2010, 2018 ; Neyrand, 2011 ; Hamel, Lemoine, 2012). En France, cette politique est assumée par un ensemble de partenaires : l'État, qui en fixe les principes et les objectifs ; la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et les collectivités territoriales, qui en sont les principales financeuses ; ainsi que des associations, qui organisent concrètement l'offre aux parents sur le terrain. La Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Cnaf fixe le cadre et les moyens de cette politique.

Mettre l'accent sur les parents pour construire une politique publique n'est pas anodin. Cela suppose d'identifier un problème public qui peut être qualifié de « parental ». Mais de quel problème s'agit-il précisément : un problème de capacité, de compétence des parents en

matière de socialisation ? Un problème de disponibilité, de méthode, de niveau d'engagement ou d'investissement ? Ou bien plutôt un problème d'inégalités de conditions, au sens de « condition parentale » et de moyens matériels permettant de garantir l'exercice de ce rôle ? La focalisation de l'attention des pouvoirs publics sur les parents est sans nul doute directement liée à l'importance accordée aujourd'hui au travail de socialisation primaire qu'ils exercent sur leurs enfants. Pour garantir le bien-être des enfants, il semble primordial de veiller à ce que ce « travail parental » soit de qualité. En tant que premiers agents de socialisation, les parents auraient un rôle particulièrement déterminant, du fait des premières empreintes qu'ils laisseraient sur les enfants (les « dispositions irréversibles de la socialisation familial », selon Darmon, 2016). Toutefois, contrairement à une lecture psychologique et comportementale, cette fabrique familiale du sujet est aussi à la fois la fabrique du citoyen et une fabrique collective, dont les parents ne sont que les relais, exprimant des normes et habitus socialement et historiquement situés. L'enjeu n'est donc pas tant intrafamilial que collectif.

En d'autres termes, la question posée par l'accompagnement des parents dans leur travail éducatif et de soin est moins celle de l'ajustement de leurs comportements individuels, que celle du partage d'une responsabilité générationnelle de la fonction parentale. Cette politique publique doit, à la fois, répondre à une demande collective de soutien d'une génération de parents, dans un contexte bien différent de celui qu'ils ont connu eux-mêmes durant leur enfance et lors de leur transition vers l'âge adulte, et développer une politique véritablement children-oriented. Mais en se centrant sur les interactions entre parents et enfants, sans tenir compte des différences de contexte, de cultures, de genre, voire même en centrant des formes d'action publique sur les seuls parents « à risques », on renforce, d'une part, le « déterminisme parental » dénoncé par Frank Furedi, en prétendant établir des causalités entre pratiques des parents et épreuves ou difficultés à venir des enfants, aux dépens de toute autre forme de détermination sociale liée aux conditions parentales et aux inégalités de ces conditions. Mais d'autre part, on repousse toujours plus loin une conception plus émancipatrice de nos politiques publiques pour les nouvelles générations. Quelques signes prometteurs s'esquissent néanmoins avec des tentatives de structurer des politiques publiques en direction des enfants lorsqu'ils ne sont ni dans leurs familles, ni à l'école (HCFEA, 2018).

Des enfants en politique

Billet politique France culture, Frédéric SAYS Lundi 11 mars 2019
<https://www.radiofrance.fr>

Ils ont entre 10 et 16 ans et tentent d'interpeller les dirigeants politiques. Avec quelle efficacité ? Soudain, dans la salle du grand débat, Emmanuel Macron se fait voler la vedette. C'est un ado de 14 ans, Charlie, qui lui pose cette question : "Nous avons négligé l'écologie pendant des années, alors que nous étions au courant des risques engendrés. Quand-est-ce que vous allez réagir ? Vous avez le pouvoir". C'était jeudi dernier lors du grand débat national à Greoux-les-Bains, dans le Sud-est. L'interpellation est télégénique, parfaite pour être reprise dans tous les médias. Sur la forme, elle est très préparée, scandée avec un ton qui mélange la courtoisie républicaine et le reproche démocratique. Sur le fond, l'enjeu est incontestable, les arguments difficilement réfutables : il se trouvera peu de contradicteurs pour vanter la présence de plastiques dans l'océan.

Charlie, 14 ans, face à Emmanuel Macron, 40 ans. Il y a presque là une métaphore. C'est le futur qui interpelle le présent. C'est l'idéalisme qui taquine le pragmatisme. C'est l'absolu qui interroge la trivialité des décisions politiques du quotidien. Pour mobiliser les consciences, cette image est infiniment plus efficace que celle d'une assemblée de scientifiques du GIEC. Quand l'argumentation (le logos), quand la morale (l'ethos) n'ont pas réussi à changer le cours des choses, alors il ne reste sans doute que le pathos. Celui d'une génération qui se voit voler son insouciant avenir par quelques degrés de plus sur le thermomètre. (...)

La puissance des enfants ou des adolescents pour porter un message politique n'est pas nouvelle... En 2014, la jeune militante pour l'éducation des jeunes filles, Malala Yousafzai, était récompensée à l'âge de 17 ans du prix Nobel de la Paix. Il y a deux décennies, un jeune pakistanais, Iqbal Masih, âgé de 12 ans, interpellait les États-Unis sur le travail des enfants. Si ces prises de paroles enfantines ont un si fort impact, c'est parce qu'elles nous semblent par nature dépourvues de calcul politique ou d'intérêt personnel. Quand c'est un opposant qui interpelle le président, on peut y déceler une ambition élyséenne. Quand c'est Charlie, 14 ans ? L'on n'y voit que la scène rassurante d'une jeunesse investie ou politisée. Une image qui chasse les statistiques pourtant terribles de l'abstention chez les 18-24 ans : en 2017, plus d'un tiers d'entre eux n'ont pas voté à la présidentielle.

Attention tout de même au côté parfait de ces images. N'oublions pas que ces jeunes porte-paroles font aussi partie d'un spectacle à leur insu. Ils prennent le micro dans une enceinte où l'on veut bien le leur donner. Quelles suites, quelles actions une fois que l'assemblée encravatée a prestement applaudi et séché une larme au coin de l'œil ? C'est la question posée par la démarche de Greta Thunberg. Cette jeune militante suédoise de 16 ans fait le tour d'Europe pour appeler la jeunesse à se mobiliser pour l'environnement. Des manifestations très suivies en Belgique, en Grande-Bretagne, un peu moins en France, où une nouvelle mobilisation est prévue ce vendredi à la veille de la grande marche pour le climat. Peut-être l'intervention du jeune Charlie, face au président, aidera-t-elle à grossir les rangs. Preuve que si l'on parle de « jeunes pousses », il ne s'agit pas forcément de la traduction en français du mot "start-ups". Les jeunes poussent, font pression, lancent l'alerte pour accélérer le changement politique face au changement climatique.

Document 7

Droit de la cité, La participation des enfants et des jeunes

Louis Guinamard (coord.), UNICEF, 2011

La participation citoyenne des enfants et des jeunes recouvre un ensemble de modalités d'intervention dans les espaces de décision qui les environnent, depuis la famille jusqu'aux instances internationales, en passant par l'école et les collectivités locales. Les applications sont larges, d'où la difficulté de bien définir les règles du jeu, d'autant que certaines notions font débat. Il convient de cerner les fondamentaux de la participation citoyenne des enfants et des jeunes, ses enjeux, ses limites et les bonnes pratiques à élaborer pour en garantir l'effectivité.

Les fondamentaux de la participation et de l'écoute

L'éclectisme des mises en œuvre de la participation des enfants et des jeunes risque d'entraîner une dilution de la notion. Certains fondamentaux révèlent pourtant une démarche sincère en sa faveur. La notion de participation recouvre des réalités variées : activités dans un cadre collectif à dimension politique ou non (de la participation à une manifestation à celle au sein d'un club de foot), engagement dans des instances de décision (conseil municipal, délégué de classe...), actions humanitaires (sensibilisation, collectes), implication responsable (scoutisme, bénévolat, voire volontariat international)... Malgré toutes ces différences sur les modalités et l'étendue de la participation, ces pratiques se rejoignent sur une vision commune de l'accompagnement de l'enfant et du jeune.

Encourager les compétences des enfants

Comme l'affirme le sociologue Michel Fize : « Il existe désormais un socle commun de connaissance sur l'enfant qui ne paraît plus négociable : l'enfant, même mineur, doit être appréhendé comme une personne, une personne intelligente, donc une ressource. » Les enfants sont en cela en mesure de contribuer – chacun selon ses capacités et sa maturité – à la vie de la cité. Encore faut-il les amener à activer ces compétences. « Par l'expérience concrète, par le vécu au quotidien, les enfants comprennent qu'ils ont voix au chapitre », rappelle Mélusine Harlé, responsable des relations avec les collectivités territoriales pour l'Unicef France. « Le dialogue, l'expression et la proposition permettent de renforcer des compétences pour la vie collective . »

Se mettre à l'écoute

Aussi, la participation est une affaire d'attitude bienveillante de la part des adultes qui vont se mettre en position d'accompagner l'enfant et le jeune pour que ses compétences s'épanouissent. Cette attitude se traduit par la capacité d'un adulte à écouter, interroger, interpellier les enfants comme les jeunes. Elle impose d'instaurer un rapport très exigeant avec les enfants et les jeunes, qui n'implique pas de s'incliner, mais de mettre son regard à la hauteur du leur pour les aider à grandir. Elle induit enfin l'acceptation d'une possible remise en cause de l'auditeur, mais aussi la faculté de se laisser surprendre par les enfants et les jeunes.

Le champ de la consultation

La participation des enfants est le fruit d'un mûrissement. Aussi nécessite-t-elle de prendre le temps et d'avancer par étape. L'apprentissage, ajusté aux capacités des enfants et des jeunes selon leur âge, peut se réaliser par sphère de proximité. Il commence par l'environnement direct de l'enfant, principalement composé de sa famille et de sa classe. Il conduit ensuite à passer à des sphères plus larges : son école, sa ville... Jusqu'à cheminer vers une vision globale et mondiale. Dans une même logique de progression, les sujets abordés doivent d'abord concerner la vie quotidienne de l'enfant, au cœur du processus. Une fois centré, l'enfant pourra alors élargir par étape son champ de participation en s'intéressant à des problématiques plus générales concernant sa classe d'âge (la drogue, les animations de rue, la formation...), jusqu'à des enjeux d'ordre international pour ceux qui s'engagent dans l'action humanitaire.

Les enjeux de la participation

Pour les jeunes, la multiplication des opportunités de s'exprimer sur leurs besoins et de jouer un rôle actif dans le fonctionnement de la société constitue un chemin propice à l'épanouissement. (...)

L'apprentissage de la citoyenneté

La participation permet d'expérimenter la citoyenneté et de s'impliquer par étapes, en fonction de sa maturité, avec des outils adaptés pour découvrir les mécanismes démocratiques. Elle favorise l'ouverture des jeunes à leur environnement et peut contrer leur désintérêt à l'égard de la politique en suscitant leur envie de s'intéresser à la chose publique, en développant un esprit de solidarité, de responsabilité et d'utilité sociale.

La participation dans des processus collaboratifs enseigne également le respect par mimétisme. S'ils sont respectés dans leur participation, les jeunes intégreront plus aisément la nécessité de respecter les autres, et seront plus enclins à respecter leurs pairs, les adultes et les institutions. La participation s'inscrit enfin dans une démarche de transmission des savoirs.

Un éclairage complémentaire

Enfants et jeunes sont des usagers des services publics – transports, santé, éducation... – à part entière. D'où la nécessité de leur permettre de donner leur avis pour mieux comprendre leurs besoins spécifiques et leurs aspirations. Il ne s'agit pas de déplacer le pouvoir des élus, mais de disposer de voix consultatives qui offrent un éclairage différent sur les diverses problématiques. Les jeunes peuvent être consultés sur leurs besoins propres, mais aussi sur l'ensemble des questions sociales, les transports publics, les infrastructures socioculturelles... La participation ouvre ainsi la possibilité de la co-fabrication de la décision. Le regard des enfants et des jeunes permet également d'interroger les pratiques politiques, pour en révéler les dysfonctionnements et les lacunes. Les adultes ne peuvent cependant considérer que les dispositifs de participation sont suffisants pour recueillir l'avis et surtout l'adhésion des jeunes.

Un projet de société

Dans un contexte d'individualisation et de brouillage des cadres socio-normatifs classiques, comme la cellule familiale ou la religion, la participation favorise le sentiment d'appartenance à la collectivité. Nombre de jeunes éprouvent le besoin de devenir politiquement actifs : prendre leur part de responsabilité, avoir une parole construite et un impact positif sur la vie de la cité. En leur accordant leur confiance, les adultes leur permettent de grandir et de croire

en leurs capacités. En conséquence, les jeunes prenant part aux processus de décision seront plus à même d'adhérer aux options retenues et de respecter l'environnement qu'ils auront co-construit. La participation des enfants et des jeunes canalise ainsi leur énergie dans un sens positif, bénéfique à l'ensemble des acteurs de la société.

Redonner sa raison d'être à l'espace public est un défi majeur

Valérie Brunet , La gazette des communes, 20/02/2023

Sylvain Wagon, professeur en sciences de l'éducation, responsable du centre d'études, de documentation et de recherches en histoire de l'éducation à l'université de Montpellier, explore les terrains d'aventure.

Ces terrains sont des lieux d'activités laissés pour les enfants, en accès libre. Ils sont gratuits, situés en milieu urbain. Les jeunes y créent ce qu'ils souhaitent. Entre réappropriation de l'espace public, renaturation des villes, sociabilisation et émancipation des enfants, ces espaces peuvent être une composante d'une éducation d'un nouveau genre.

Quelles sont les vertus de ces espaces libres?

Les terrains d'aventure apportent une vision différente de l'éducation, une opportunité de sortir du cadre scolaire. Ce sont des espaces intéressants pour développer l'autonomie des jeunes et leur permettre de révéler leur créativité. L'enfant se réapproprie un espace, une façon de faire. Il produit concrètement avec ses mains. Une grande liberté leur est laissée. Les éducateurs présents guident et accompagnent mais ne proposent pas directement des activités.

Dans un tel espace de liberté, il existe toujours un risque. Les animateurs s'appuient sur ce risque, expliquent aux enfants comment composer avec, en sécurité. Une charte d'utilisation du site est mise en place pour partager des règles de fonctionnement. Les enfants apprennent à vivre ensemble avec des conséquences positives sur leurs façons d'être à l'école et dans la ville.

Le concept se développe dans les villes françaises. Pourquoi?

Dans les années 1970, en France, des associations d'éducation populaire investissent des espaces à proximité d'immeubles, souvent des terrains vagues. Il ne s'agit pas de créer des lieux d'apprentissages formels mais de laisser les enfants vivre une expérience entre eux, souvent autour de la construction par exemple de cabanes avec des bois de récupération.

Puis, à partir des années 1980, les terrains d'aventure disparaissent progressivement avec le besoin de terrains pour créer des logements. Depuis dix ans, nous les voyons resurgir car les communes souhaitent permettre aux enfants et adolescents de se réapproprier un espace urbain repensé et revégétalisé.

Les collectivités proposent un projet global qui permet une ville « à hauteur d'enfants », où l'espace public n'est plus un espace contraignant mais de liberté pour les enfants. Les terrains d'aventure y participent.

Les collectivités ont-elles un rôle à jouer pour favoriser leur développement?

Elles sont souvent les initiatrices et peuvent aider à ce que tous les acteurs, dont les enfants, puissent trouver leur place dans les lieux publics. Redonner sa raison d'être à l'espace public est un défi majeur.

Pour le bien de tous, et ici des enfants, elles peuvent agir sur la végétalisation des espaces publics, créer les conditions pour disposer de lieux qui ne soient pas que résidentiels ou commerciaux. Elles ont la possibilité de mettre un peu de vie dans les quartiers avec la création d'espaces de socialisation. Les terrains d'aventure y sont propices et les associations d'éducation populaire savent les faire vivre.

FOCUS

Terrains d'aventure, mode d'emploi

Les terrains d'aventure prennent vie au Danemark dans les années 1930. Carl Theodor Sørensen, paysagiste et architecte, crée un terrain de jeux normalisé pour les enfants. Il se rend compte d'un manque d'appropriation et réfléchit à un nouveau concept où les enfants pourraient imaginer et construire leurs lieux d'activités.

Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

BAUDINO Marc et NICOLLE Stéphane, Les concours de la FPT, Wikiterritorial CNFPT, Modifié le 15 mai 2019

La coordination avec l'ensemble des partenaires de la famille, de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, des collectivités territoriales s'inscrit dans un contexte de décentralisation renforcée, de transformation des problématiques familiales, d'enjeux démographiques, économiques et politiques en France et en Europe.

Les politiques petite enfance, enfance et jeunesse, traversent l'ensemble des actions publiques menées par les collectivités. Les enjeux liés à la jeunesse ne se limitent pas seulement aux modes de garde, aux loisirs et à l'animation, on les retrouve également en matière d'aménagement du territoire, d'équipement, de transport, de santé, de culture et de participation à la vie de la cité. L'enjeu essentiel restant celui d'améliorer la coopération entre les différents acteurs éducatifs dans une logique de co-construction. (...)

2. Les différents acteurs

2.1. Les Collectivités Locales

La commune implique un niveau direct de proximité avec les populations, c'est à la fois l'espace résidentiel, où l'on trouve l'essentiel des services quotidiens et où l'on maîtrise les espaces publics. Dans ce contexte, la commune s'impose comme pilote naturel d'un projet global. Son rôle est de répondre aux besoins d'accueil éducatif (protection et éducation de l'enfant, en soutien des familles), de mettre en œuvre une politique éducative volontariste, pour des publics ciblés (en complémentarité de la famille et de l'école). (...) Les collectivités territoriales ont été amenées ou invitées à intervenir selon trois axes : mieux connaître la jeunesse, définir leur projet d'action, considérer les jeunes comme ressource. Les collectivités territoriales sont passées d'une logique de gestion de services à la population, à une logique de projet de développement économique et social d'un territoire. Grâce à leur très bonne connaissance des ressources de leur territoire, elles peuvent fédérer plusieurs acteurs autour de projets partagés. D'autres Collectivités Territoriales, tels que les Conseils Départementaux et les Conseils Régionaux contribuent également en fonction de leur compétence au développement des politiques jeunesse (respectivement l'action sociale et la formation).

2.2. L'Etat

L'Etat impulse au niveau national la politique jeunesse. Il aide et conseille les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de leur politique éducative territoriale. (...) Des dispositifs contractuels avec les collectivités locales et les associations se mettent alors au service de politiques locales d'enfance et de jeunesse sensibles à la diversité des territoires. (...) Pour élaborer et mettre en œuvre sa politique en matière de jeunesse, le ministre de l'Education nationale est assisté par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPA). Elle élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Les politiques menées en faveur des jeunes s'inscrivent dans une dynamique transversale, interministérielle et partenariale.

(...) Au niveau local on retrouve Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) et les services départementaux de l'éducation nationale

La DDCS se positionne dans une fonction d'ingénierie sociale, de conseil et de contrôle réglementaire en matière de politique jeunesse. C'est l'interlocuteur unique pour les collectivités territoriales, les CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité. Ses missions principales sont : le développement de la vie associative, des activités physiques, sportives, des politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire, la formation et la délivrance des diplômes, l'aide globale à des territoires ciblés (politique de la ville).

Les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative dans les départements. (...) D'autres Ministères et Directions contribuent à l'enrichissement des partenariats (Ex : DRAC, Ministère de la Cohésion des Territoires...).

2.3. La place des associations

Environ 430 000 associations se revendiquent de l'éducation populaire et 18 000 sont agréées en matière de jeunesse. Elles interviennent dans différents domaines : information jeunesse, politiques éducatives territoriales, organisation des accueils collectifs de mineurs, formation des animateurs, etc.). On les retrouve sur l'ensemble du territoire français. Elles jouent un rôle dans la transversalité des services (gestion et/ou animation d'un équipement, réalisation d'activités régulières, manifestation, etc.). (...)

2.4. La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

(...)

La CAF a pour mission de gérer les prestations légales et de développer une action sociale familiale qui englobe l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (prestations d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, financement des modes de garde...), les aides au logement, et les prestations de solidarité. Elle décline les politiques publiques dans un souci d'égalité pour tous sur l'ensemble du territoire. C'est dans cette logique que la CNAF est porteuse auprès des collectivités territoriales, de dispositifs, contrats proposant des partenariats visant à soutenir les familles dans le temps des loisirs et des différents modes de garde en aidant et en finançant les collectivités afin qu'elles répondent au mieux aux besoins des citoyens.

3. Les outils de développement territoriaux

(...)

3.1. L'Etat comme pilote

3.1.1. Le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T)

(...)

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est une démarche de partenariat entre les services de l'Etat concernés (Education Nationale, DDCS) et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (Collectivités locales, parents d'élèves, enseignants, associations locales, accueils périscolaires). A minima, les activités périscolaires destinées aux enfants de 3 à 11 ans doivent figurer dans le PEDT. Les collectivités sont toutefois encouragées à élargir le périmètre du PEDT au temps extrascolaire (samedi et vacances), ainsi qu'aux enfants de moins de 3 ans, aux jeunes (collèges, lycées, etc.) scolarisés ou non, aux jeunes majeurs....

Ce projet doit être bâti en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Il permet : d'ouvrir des droits aux financements de l'État ; un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires ; l'ouverture des associations au monde éducatif ; de faciliter une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ; de favoriser une nouvelle dynamique éducative et la réussite éducative. C'est un outil qui permet de faire converger et d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps périscolaire, en lien avec les projets d'école. (...)

3.1.2. Le Contrat de Ville

(...)

Le Contrat de Ville engage chaque partenaire signataire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), il est mis en place pour la période 2015-2020 (prorogés jusqu'en 2023). Il repose sur trois axes d'actions :

- la cohésion sociale : des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations pour favoriser le lien social sur le territoire ; le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations ; investissements dans les domaines de l'éducation, la petite enfance, la prévention de la délinquance ; une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté et de lutte contre les discriminations.
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, car il programme la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel ou encore la mise en place de nouvelles activités ;
- le développement économique et l'emploi parce que le contrat de ville assure notamment la présence de Pôle emploi et des missions locales dans chacun des territoires prioritaires.

(...)

3.2. La Caisse d'Allocation Familiale chef de file

3.2.1. Le Contrat Enfance Jeunesse

(...) Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et une collectivité territoriale ou un EPIC pour une durée de 4 ans. Il reste dans cette logique de développement d'accueil des jeunes enfants et d'activités péri- et extrascolaires pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans afin de fédérer les actions concernant la petite enfance (modes d'accueil) l'enfance et la jeunesse (actions péri et extrascolaires). Il a pour objectifs : d'assurer les conditions d'une politique adaptée aux attentes et aux besoins des familles, aux enfants et aux jeunes ; de mieux prendre en compte les territoires et les populations moins bien couverts ; d'optimiser les financements ; de favoriser un accueil de qualité en dehors du temps scolaire...

Le CEJ donne la priorité à la fonction d'accueil. Les financements consentis par la Caf, correspondant aux actions spécifiques à cette fonction, doivent représenter au minimum 85 % du montant de la prestation. Un maximum de 15 % peut être affecté à la fonction de

pilotages. Celui-ci propose une prise en charge maximale (55%). La rentabilité et le taux d'occupation des équipements y jouent également un rôle beaucoup plus important. Les services de l'Etat participent par des moyens et/ou financements par l'intermédiaire de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S) qui fournit un appui technique et pédagogique par les conseillers jeunesse et sports et des crédits spécifiques. L'Inspection Académique (I.A) fournit des crédits pédagogiques et met à disposition des enseignants volontaires. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) soutient financièrement en fonction de ces priorités et la Préfecture donne son soutien dans le cadre du Fonds Interministériel d'intervention pour la Ville (F.I.V)

Le CEJ est une véritable démarche pour accompagner tous les temps de l'enfant et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs.

3.2.2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

(...)

La CTG est une forme de contractualisation entre la CAF et les collectivités territoriales (commune et/ou Département ou EPIC). Au-delà de l'offre d'accueil enfance-jeunesse, cette convention doit intégrer et permettre d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de structurer et soutenir la fonction parentale, de favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et favoriser des conditions de logement de qualité pour les familles. C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté sur une période pluriannuelle de quatre ans (des axes et des fiches actions). Elle ne constitue pas un dispositif financier.

Sometimes I wonder what society they're preparing for us

Cartooning for peace, Kroll

Les droits de l'enfant ont 30 ans ! Édito publié le 19 novembre 2019 (Belgique / Belgium)

